

Réunion-débat sur les problèmes de protection de l'environnement (20 novembre 1978)

Organisée par l'Union des Industries Chimiques, avec la participation très active de la Direction de la Prévention des Pollutions (Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie), la Direction de la Qualité et de la Sécurité Industrielles et la Direction des Industries Chimiques, Textiles et Diverses (Ministère de l'Industrie), une journée d'information a réuni, le 20 novembre à Paris, 300 personnes (représentants de l'Administration centrale et régionale et responsables des industries chimiques) dont environ la moitié était venue de province.

Cette réunion avait un triple objet :

- faire le point sur la réglementation en vigueur en matière de protection de l'environnement, principalement sur la loi du 19 juillet 1976 relative aux « installations classées » qui constitue le texte fondamental dans le domaine de la prévention des pollutions et dangers des activités de type industriel (c'est en application de cette loi que sont définies les procédures d'examen des projets et les contraintes techniques édictées pour chaque usine).
- présenter les Services de l'Industrie et des Mines (S.I.M.), responsables au niveau local de l'inspection des installations classées, et préciser leur rôle, leur structure, leurs moyens.
- permettre, au travers d'exemples de réalisations industrielles récentes, l'analyse des problèmes soulevés et des solutions retenues.

Les exposés des représentants de l'Administration sur les deux premiers points, ainsi que les discussions qui ont suivi, ont mis en évidence que :

- les problèmes d'environnement et de sécurité sont un des aspects importants des relations entre le monde industriel et l'ensemble de la collectivité,

- les pouvoirs publics se sont fixé pour mission de créer des structures de décision efficaces et de rendre des arbitrages rationnels, tenant compte de la nécessité de protéger la population et l'environnement contre les risques et nuisances de toute nature, sans méconnaître les contraintes techniques et économiques qui existent,

- enfin, face à un défi de cette taille, l'industrie, en particulier l'industrie chimique, s'attache à apporter les réponses les mieux adaptées, compte tenu du nécessaire maintien de la compétitivité internationale des entreprises.

Ceci est apparu très clairement lors de l'examen de plusieurs études réalisées à l'occasion d'installations nouvelles, études destinées à évaluer, puis à permettre de supprimer ou de réduire à un seuil minimal acceptable, les risques de pollution de l'eau ou de l'air, de création de bruit, de déchets, etc...

Chaque cas, présenté par l'entreprise et le S.I.M. concernés, a été l'occasion d'explicitier les positions prises et leurs conséquences techniques et financières, depuis l'élaboration du dossier par l'industriel jusqu'à la décision finale des Pouvoirs Publics.

De tels échanges ont permis, d'une façon très franche et très concrète, une meilleure compréhension des problèmes et l'apport d'un enseignement général intéressant tous les participants.

Enfin il convient de souligner, et l'organisation de cette rencontre par l'U.I.C. en est une preuve, que les industries chimiques déploient des efforts de plus en plus importants pour prévenir et limiter les effets négatifs que peuvent engendrer leurs activités. Et cela bien que la chimie, comme beaucoup d'autres secteurs, traverse actuellement une période économique difficile.